

# **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 2 DÉCEMBRE 2019**

Le 2 décembre 2019 à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Marie-Hélène DAUCÉ, Maire.

Présents : Marie-Hélène DAUCÉ ; Manuel DE OLIVEIRA, Ludovic ÉPAILLARD, Christine ROUSSIN, Armel LEMÉTAYER, Johanna PORTES, Jean-Claude BERGOUGNAN (adjoints) ; Arnaud BOUFFORT, Hervé GUÉRIN (conseillers délégués) ; Louissette LECHAUX, Éric ROUAULT, Thierry ROLLAND, Sylvain GUINARD, Christine DE LA ROCHEBROCHARD, Jean-Yves BAZIN, Marie-Paule PRIÉ, Serge AUBERT, Marie-Claude CHEVILLON, Patrice GOUALLIER, Éline FROTIN.

Absents ayant donné procuration : Christiane JARNIGON (procuration à Christine ROUSSIN), Corinne LE ROCH (procuration à Louissette LECHAUX), Florence GAUDEMÉR (procuration à Hervé GUÉRIN), Jeannine DUPUIS (procuration à Marie-Hélène DAUCÉ), Christophe LORRET (procuration à Christine DE LA ROCHEBROCHARD)

Absents : Béatrice SCRUIGNEC, Alexis DECOMMUNIER

Secrétaire de séance : Christine ROUSSIN.

Après avoir ouvert la séance et rappelé son ordre du jour, Mme le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur un point supplémentaire, à savoir l'approbation du principe de réalisation d'un terrain de football synthétique et la désignation de son maître d'œuvre. Certains élus, en particulier ceux de la Minorité, s'étonnent de cette proposition soudaine. Ils auraient en effet souhaité l'organisation préalable d'un temps de débat quant à la nature du futur terrain de football à aménager. Le fait de lancer dès à présent une maîtrise d'œuvre, alors que le besoin de la Commune ne leur semble pas pleinement défini, les interpelle. Le Conseil municipal valide malgré tout l'inscription de cette affaire à l'ordre du jour de la séance, par 20 voix (4 voix « contre » ; 1 abstention).

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019**

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 octobre dernier. Il est ensuite approuvé à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATIONS**

#### **Personnel communal**

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'apporter des modifications au tableau des effectifs communaux. Il s'agit notamment de permettre le remplacement de 2 agents quittant la Collectivité. Il décide également, à l'unanimité, d'augmenter la valeur faciale des titres restaurants accordés aux agents communaux. Ceux-ci passeront de 5 € à 6 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (dans la limite de 120 par an et financés à 50 % par l'employeur).

#### **Budget principal et budgets annexes : décisions modificatives**

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, plusieurs décisions budgétaires modificatives concernant le budget principal de la Commune et les budgets annexes « Pré vert » et « Panneaux solaires ».

#### **Vote des tarifs communaux 2020**

Le Conseil municipal procède au vote des tarifs des différents services offerts par la Commune. Les tarifs 2019 sont reconduits, sauf ceux des concessions du cimetière, qui sont majorées, en particulier les concessions cinquantennaires. Le Conseil municipal souhaite en effet encourager, par sa politique tarifaire, la souscription de concessions de 15 ou 30 ans. Des abonnements trimestriels seront par ailleurs proposés aux commerçants présents sur le marché. Enfin, la « Maison du Bonheur » rue de la Chauvrais étant désormais en service, des tarifs sont fixés pour les résidents, particuliers, associations pour l'utilisation d'événements festifs.

#### **Indemnité 2019 pour le gardiennage de l'église**

Le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, une indemnité de 460,00 € au prêtre de la paroisse pour avoir assuré le gardiennage de l'église en 2019. Cette indemnité sera désormais reconduite annuellement, sans autre délibération, et révisé en fonction de l'évolution du point d'indice de la fonction publique.

#### **Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance (SIPE) du secteur de Romillé et de Bécherel**

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à prolonger pour trois années supplémentaires la convention de partenariat existant entre le SIPE et la Commune. Par cette convention, la Commune apporte, contre une participation forfaitaire de 2 000 €, une assistance au SIPE dans certains domaines particuliers comme la réalisation de petites réparations, d'opérations de maintenance ou encore l'entretien des espaces extérieurs de la maison de la petite enfance sise place Anita Conti. Par ailleurs, le Conseil municipal désigne Mme Christine

ROUSSIN en qualité de nouvelle déléguée suppléante de la Commune auprès du SIPE, en remplacement de Mme Louise RIBOT, qui occupait précédemment cette fonction.

### **Rénovation de l'immeuble place de l'Église (aménagement d'une boucherie et de 2 logements sociaux)**

Différents contretemps ont contrarié la bonne exécution des travaux de rénovation de la boucherie, dans l'immeuble sis 18bis place de l'Église, et l'aménagement des deux logements sociaux prévus à l'étage. Il en résulte un retard important et la nécessité de prévoir des prestations supplémentaires à celles retenues à l'origine. Le Conseil municipal accepte les avenants proposés pour faire face à ces imprévus (3 abstentions). Le montant des travaux est en conséquence réévalué de 7 % (passant ainsi à 314 024,19 € HT). Ils devraient se terminer à la fin de 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Le Conseil municipal valide également le projet de vente au C.C.A.S. des deux logements en cours de réalisation au-dessus de la boucherie, qui ont vocation à être des logements sociaux. Cette vente n'interviendra toutefois qu'une fois les travaux achevés, et au prix prévisionnel de 226 200,00 € TTC y compris l'achat du bâti (sous réserve du montant réel des travaux et de l'avis de France-Domaine).

### **Accord de principe sur le projet de vente au Groupe Agrial de terrains sis rue de Montmuran**

Le Groupe Agrial envisage de développer son activité de bricolage et de jardinage à Romillé, sur l'emplacement de l'actuel magasin VEGAM (et sous l'enseigne commerciale « LaMaison.fr »). Pour mener à bien son projet, il souhaite acquérir des terrains communaux adjacents, représentant une superficie d'environ 1 100 m<sup>2</sup> (terrains actuellement aménagés en parking). Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le principe de cette vente. Il donne mandat à Mme le Maire pour engager les négociations avec le Groupe Agrial dans le but de déterminer le prix de vente des terrains, qui sera ultérieurement soumis pour accord au Conseil municipal.

### **Travaux de rénovation et de mise aux normes dans les bâtiments scolaires**

À l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter une subvention « DETR » auprès de l'État, au taux de 30 %, pour des travaux de rénovation et de mise aux normes dans les écoles (travaux d'amélioration énergétique dans deux classes de l'école Jean de La Fontaine et rénovation des salles de garderie de l'école Anne Sylvestre). Ces travaux, qui pourraient avoir lieu durant l'été 2020, sont évalués à environ 120 000 € HT.

### **Enfance et jeunesse**

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de formuler une demande de dérogation aux services de l'État afin de conserver une semaine scolaire à Romillé organisée sur 8 demi-journées. Il autorise également Mme le Maire à signer un nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2019-2022

### **Approbation du principe de réalisation d'un terrain synthétique et désignation du maître d'œuvre**

Le Conseil municipal approuve, par 19 voix « Pour », 1 voix « Contre » et 5 abstentions, le principe de réalisation d'un terrain de football synthétique sur le site du complexe sportif René Cutté, en remplacement de l'actuel terrain d'entraînement. Il confie au cabinet Alain GUELFY Ingénierie de la Ferté Bochart (61) une mission de maîtrise d'œuvre pour cet équipement, pour un montant de 18 000,00 € HT.

## **DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal est informé :

- ◆ des renoncations au droit de préemption urbain dont dispose la Commune intervenues depuis le précédent Conseil municipal. Il s'agit pour la plupart de ventes réalisées sur la ZAC de la Houltais.
- ◆ des marchés passés :
  - avec l'entreprise VEZIE de Montreuil-le-Gast, pour le raccordement au réseau télécom des trois terrains à bâtir aménagés dans le lotissement du Grand Clos. Le montant de ce marché s'élève à 7 335,00 € HT.
  - avec l'entreprise BL Agencement de Gévezé, pour le lot 4 (menuiseries extérieures) relatif à l'opération de rénovation de la boucherie et d'aménagement de deux logements sociaux à l'étage. Le montant du marché est de 29 938,10 € HT.
  - avec le cabinet Archi Scan, de Saint-Grégoire, pour le relevé topographique et la réalisation de plans 2D de la salle du Pré Vert. Le montant de ce marché s'élève à 5 594,00 € HT.
  - avec plusieurs compagnies d'assurances (SMACL, GROUPAMA, CIGAC) dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurances de la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (PRINCIPAUX POINTS A SIGNALER)**

◆ **Fibre optique** : Mme le Maire informe le Conseil municipal concernant le déploiement de la fibre optique à Romillé. Orange est l'opérateur en charge de cette prestation. Les travaux sont en cours de finition dans l'agglomération, ce qui fait que les premiers abonnements avec cette technologie pourront normalement intervenir dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2020. Il est à noter qu'Orange a finalement accepté de réutiliser les boîtiers mis en place dans le bourg par SFR, opérateur qui devait initialement déployer la fibre à Romillé. Toute la commune devrait être raccordée à la fibre, y compris la campagne, d'ici la fin 2022.

◆ **Agenda** : À titre d'information, Mme le Maire fait part des prochaines dates de réunions et des événements susceptibles d'intéresser les membres du Conseil municipal. La cérémonie des vœux à la population aura lieu le vendredi 10 janvier 2020 à 19 h au Pré Vert.